

Règlement intérieur du stage multi en folie

1. Périodes d'ouvertures

Périodes	Dates
Vacances Automne	Du 30 octobre au 3 novembre
Vacances d'hiver	Du 4 au 8 Mars
Vacances de Printemps	Du 29 avril au 3 mai
Vacances d'été	À déterminer

2. Locaux

Le stage foot en folie se situe au complexe sportif Pierre Rival, rue Raymond Cosson à Colombelles. Une salle d'accueil, des toilettes et un réfrigérateur sont mis à disposition par la municipalité afin d'assurer un accueil convenable. Le règlement de cet établissement devra être aussi respecté. La ville met également à disposition du stage différentes infrastructures sportives pour le temps de pratique proposé par l'équipe d'animation.

3. Horaires

Un accueil échelonné est assuré le matin de 8h00 à 9h00, ainsi que le soir de 16h30 à 18h00. Toutefois, nous acceptons une arrivée ou un départ en dehors de ces horaires à la condition que cela ne perturbe pas le déroulement des activités et d'en être prévenu par avance, afin d'assurer du bon déroulé de nos actions.

4. Prise en charge

Pour des raisons de responsabilité, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et signaler son arrivée à l'un des membres de l'équipe d'animation. Lorsqu'une autre personne que l'un de ses responsables légaux vient chercher un enfant, cette personne doit avoir été signalée au préalable et stipulée par écrit sur la feuille de renseignements individuels ou sur papier libre. Vous

devez également préciser sur cette même feuille les modalités de départ du stage.

5. Repas et goûter

L'organisation du stage ne fournit pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré. A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur, pourra déposer son repas dans le réfrigérateur afin de repérer ce dernier (mettre le repas dans un sac). Le déjeuner est pris dans la salle d'accueil ou en extérieur selon la météo, en compagnie des animateurs du centre. Un four à micro-ondes permet à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin. Assiettes et couverts sont à fournir à vos enfants si nécessaire. Un goûter sera donné le matin et l'après-midi aux enfants.

6. Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant. Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour qu'un membre de l'équipe délivre le traitement d'un enfant. En cas d'urgence (accident, blessure...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

7. Tenu vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements adaptés à la saison et aux activités (chaussures et vêtements de sport pour la pratique). En période estivale, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette. En cas de vol ou perte d'objets personnels, l'organisation du stage décline toutes responsabilités.

8. Renseignements

BEN AHMED LUCAS: 06.67.20.40.03 lbenahmed@capsport-epi.fr
Cap'sport : contact@capsport-epi.fr

Courrier : CAP'Sport, 1018 quartier du grand parc, 14200 Hérouville Saint Clair
Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/stages/>

9. Inscriptions

L'ensemble des documents ci-dessous doivent être transmis pour autoriser l'enfant à participer aux activités du stage :

- Remplir la fiche d'inscription.
- Remplir une fiche sanitaire de liaison.
- Prévoir une photocopie du carnet de vaccination.
- Remplir la demande de licence UFOLEP.
- Règlement

10. Modalité d'inscriptions

L'organisateur du stage se donne le droit de refuser de prendre une inscription si celle-ci est transmise moins d'une semaine avant l'entrée en stage (Besoin pour l'équipe d'animation d'anticiper les moyens matériels, logistiques et humains)
L'inscription peut se faire par téléphone, mail (N° et adresse ci-dessous), lors des permanences d'inscriptions ou directement au siège de l'association.
Toute inscription est définitive et doit s'accompagner du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence d'un justificatif médical.

11. Permanences d'inscriptions

Le mercredi de 10h à 12h au Stade Pierre Rival.
Inscription par téléphone ou par mail aux numéros et contact fournis.
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au siège de l'association CAP'Sport.

12. Paiement

Les règlements doivent s'effectuer en amont des séjours et seront encaissés en fin de période. Pour connaître la somme à régler, les parents doivent se rapprocher du responsable de l'accueil ou se référer au tableau de tarification modulée mis en place. En cas de modification de la présence de votre enfant au cours de la période, le règlement sera à modifier. En cas d'absence non justifiée,

l'inscription de votre enfant sera facturée. Les factures seront transmises en fin de période.

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de CAP'Sport, aucune attestation de présence ou facture acquittée ne seront remises en l'absence du règlement.

13. Aides possibles

CCAS : Contacter la mairie de votre commune

CAF : Via le « Pass'vacances enfants » exclusivement durant les vacances d'été.

Comité d'entreprises : voir votre CE (possibilité d'obtenir une facture ou un devis si besoin)

14. Tarifications modulés

35€	50€	60€	70€
Licencié CLC 3 Jours	Non licencié CLC et licencié UFOLEP 3 Jours	Non licencié CLC et licencié UFOLEP 5 Jours	Non licencié CLC et Non licencié UFOLEP 5 Jours
Non licencié CLC et licenciés UFOLEP 3 Jours	Licencié CLC et non licencié UFOLEP 5 Jours		
Licencié CLC et UFOLEP 5 Jours			

15. Sanctions

Si nous constatons des problèmes de comportements notamment le non-respect des consignes données par l'équipe d'animation ainsi que les règles de sécurité, nous proposerons un échange avec ses représentants légaux afin de les informer et d'en discuter.

L'exclusion temporaire ou définitive est possible si l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour ses camarades.

Toute exclusion ne donne aucun droit à un remboursement des frais d'inscriptions.